



## INFO / CNA N° 8

JANVIER 2002

*Le Président et la Commission Nationale des Arbitres vous adressent leurs meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année*

Le Président de la FFTA a reçu dernièrement un rapport d'un arbitre faisant état de propos désobligeants de certains archers et responsables à l'encontre du corps arbitral. Encore une fois, cela est inacceptable. Cependant, il faut reconnaître que cette remise en question est parfois la résultante du comportement "douteux" de quelques arbitres. Si nous ne voulons pas porter le flanc à ces débordements, nous devons être le moins possible sujets à caution et travailler à corriger le côté négatif de l'image que nous pouvons renvoyer : ce côté négatif est souvent, malheureusement, le seul perçu par certains compétiteurs.

### INTERNET

Le Bureau du Comité Directeur de la FFTA, lors de sa réunion du 7 décembre 2001, a accepté que les INFO / CNA puissent dorénavant être publiées sur le site "internet" de la fédération. C'est une grande avancée et je suis certain que de nombreux arbitres en seront satisfaits puisque cela correspond à une demande. Mais la CNA est consciente que tous nos arbitres ne possèdent pas un ordinateur. C'est la raison pour laquelle la publication sur "support papier" se poursuivra.

### MANUEL DE L'ARBITRE

Nous avons conscience que tous les arbitres sont en attente du Manuel de l'Arbitre. Nous pensons que le nouveau document serait disponible à la fin du mois de Janvier. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Il devrait être envoyé à l'imprimeur fin janvier et ne devrait donc être disponible que dans le courant du mois de février.

### TIR OLYMPIQUE (Fita)

Contrairement à de nombreux bruits qui ont couru, les distances de tir pour le Fita n'ont pas été modifiées pour la saison 2002.

Les trois catégories ci-dessous tirent aux distances suivantes, sur blasons de 122cm :

- \* Cadettes 2 x 60m
- \* Vétérans Femmes 2 x 60m
- \* Super vétérans Femmes 2 x 60m

Pour ces catégories, les duels se tireront également à la distance de 60m.

Rappel des distances et blasons pour les autres catégories :

Benjamins (garçons et filles)	2 x 30m	Blasons de 122cm
Minimes (garçons et filles)	2 x 50m	Blasons de 122cm
Cadets	2 x 70m	Blasons de 122cm
Juniors (garçons et filles)	2 x 70m	Blasons de 122cm
Seniors (hommes et femmes)	2 x 70m	Blasons de 122cm
Vétérans hommes	2 x 70m	Blasons de 122cm
Super Vétérans hommes	2 x 70m	Blasons de 122cm

### COUPE DE FRANCE PAR EQUIPES DE LIGUE

A l'heure actuelle, une consultation des ligues est en cours pour savoir si la Coupe de France par équipes de ligues se disputera en 2002.

Quel que soit le résultat de cette enquête, un nouveau règlement a été adopté par le Comité Directeur (20/21 octobre 2001) :

- \* distances : 70m
- \* blasons : 122cm
- \* épreuve de qualification : 2 x 70m (volées de 6 flèches, 4 minutes par volée)
- \* épreuve éliminatoire et finale : 70m (match en 3 volées de 9 flèches, 3 minutes par volée, selon la réglementation internationale avec le tir en rotation).

Lors de l'épreuve de qualification, les feuilles de marque seront individuelles (1 par compétiteur de l'équipe), afin que chaque archer puisse réaliser un score comptant pour le classement national.

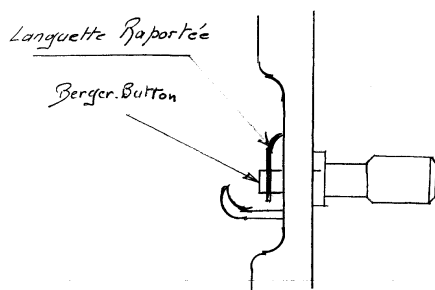
Lors des phases éliminatoires et finales, il n'y aura qu'une seule feuille de marque pour l'équipe.

## CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR EQUIPES (DN 1, DN 2, DR)

La Commission Sportive "Cible" et la Direction Technique Nationale étudient, pour ces trois championnats, de nouvelles formules programmées pour 2003. Cela implique quelques modifications pour 2002 qui sera une saison de transition. Nous vous en ferons part dès validation par le Comité Directeur (par le canal de l'Instruction Fédérale). En conséquence, vous ne trouverez que des règlements incomplets dans le Manuel de l'Arbitre.

## LANGUETTE SUR LE BERGER BUTTON

Un arbitre me transmet le croquis ci-dessous.



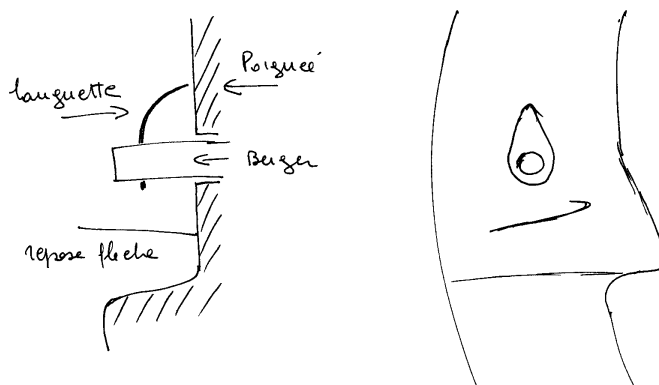
Certains archers possèdent sur leur Berger Button une sorte de languette qui est située à environ 1mm du bord du bouton et qui est recourbée vers le haut.

Cet accessoire est-il autorisé ?

**Réponse :** à quoi sert cet accessoire ? Je ne sais pas. A-t-il la même utilité que celui présenté ci-dessous ? S'il peut servir d'aide supplémentaire à la visée, cet accessoire ne doit pas être autorisé. Sinon, il peut être accepté.

## AUTRE LANGUETTE SUR LE BERGER BUTTON

Un arbitre me fait parvenir un nouveau croquis, curieux dispositif. Est-ce le même que ci-dessus ?



Une plaquette de plastique, aussi fine qu'un ongle, est sertie sur le berger button. Ce dispositif empêche que la flèche de l'archer ne vienne, inopinément, reposer sur le berger button.

L'arbitre a demandé à l'archer de se mettre en position de tir : il s'avère que ce dispositif n'est pas dans son champ visuel. Ce n'est donc pas une aide supplémentaire à la visée : ce dispositif peut être accepté.

## FIBRE OPTIQUE

Lors de son Congrès de Pékin, la FITA a confirmé que les fibres optiques droites ne doivent pas avoir une longueur supérieure à 2cm.

Les arbitres doivent faire respecter cette règle. Si, malgré tout, un compétiteur s'obstine à ne pas tenir compte des observations et des demandes des arbitres, ce compétiteur ne doit pas être classé.

## REPRESENTATION D'UN CLUB

Un archer, titulaire d'une licence dans un club, ne peut pas participer à une compétition "sous les couleurs" d'un autre club, même s'il en a été, à une époque, un dirigeant.

## INTERPRETATION DE LA FITA

**Problème** : un archer n'a pas pu tirer toutes ses flèches, suite à une erreur de manipulation du système de contrôle du temps de tir et ainsi la période de 30 secondes de feu jaune n'a pas été respectée (période trop courte).

Cet archer doit-il recevoir du temps supplémentaire pour terminer le tir de ses flèches ?

**Réponse** : L'article 7.5.4. indique clairement les limites de temps de tir. L'article 7.5.4.6. indique que le temps de tir peut être rallongé dans des circonstances exceptionnelles. L'article 7.5.4.7. dit qu'il doit y avoir un signal visuel 30 secondes avant la fin du temps limite de tir.

Suite au problème posé, la FITA décide que l'archer doit recevoir du temps supplémentaire pour tirer ses flèches.

En effet, le défaut des appareils de contrôle du temps de tir ou les erreurs de manipulation ne sont pas la faute des archers. Les flèches qui n'ont pas pu être tirées sont considérées comme des flèches à rattraper.

Cependant, cette interprétation ne s'applique que lorsqu'il n'y a pas de chronomètre digital (ou s'il y a une pane du chronomètre digital) et que seuls des signaux sonores et lumineux sont utilisés.

(FITA Information n°2 de Décembre 2001).

## FLECHE SUR L'ARC (Fita + salle)

Les articles 7.4.2.1. (Fita) et 8.4.2.1. (Salle) indiquent : "le compétiteur ne peut pas lever le bras d'arc avant le signal de début du tir". Certains arbitres interprètent cette règle en interdisant aux compétiteurs de placer leur flèche sur l'arc avant le signal de début du tir. Cette interprétation est totalement erronée : à part la règle spécifique du tir par équipe, rien n'interdit à un compétiteur de placer sa flèche sur l'arc avant le signal de début du tir.

Pour une fois que tout est clair, ne cherchons pas des difficultés supplémentaires.

## UN PEU D'HUMOUR

1) Lorsqu'on demande à un compétiteur "Qu'est ce qu'un arbitre ?", il répond : "un arbitre est une personne qui se trouve toujours devant ma longue vue au moment où je veux m'en servir".

2) Quand on demande à un arbitre "Que représente pour vous votre arbitre responsable ?", il répond : "l'arbitre responsable est la personne qui, soudainement, apparaît derrière ma chaise au moment où je m'assoupis quelques secondes".